



Depuis l'entrée en vigueur de la « loi pour l'avenir professionnel » le 1^{er} janvier 2020, **il vous revient de désigner l'organisme de formation bénéficiaire du « solde » de votre taxe d'apprentissage**, qui s'élève à 13% de la somme totale de taxe d'apprentissage acquittée par votre entreprise. Vous avez ainsi jusqu'au **31 mai 2021** pour effectuer directement votre versement à l'organisme de votre choix.

Plus que jamais, **l'école d'ingénieurs Polytech Orléans a besoin de vous** pour financer les investissements pédagogiques nécessaires à la formation et à la réussite des élèves ingénieurs. La crise sanitaire que nous vivons est l'occasion d'**accélérer notre transition numérique** en généralisant l'usage d'outils pour la formation hybride présentiel / distanciel (captation, diffusion, classes virtuelles, accès à distance d'outils de simulation). Elle nécessite également un **accompagnement spécifique d'élèves** en précarité numérique. Par ailleurs, **l'école poursuit le renouvellement et l'acquisition des matériels** professionnels utilisés par les élèves en travaux pratiques et en projet.

Votre versement est à adresser directement par chèque ou par virement à l'Agent Comptable de l'Université d'Orléans. Un reçu libératoire vous sera retourné pour justifier votre don auprès de l'administration fiscale. Pour tout accompagnement sur votre versement, contactez Laurence PHILIPPE par courriel (taxe.apprentissage.polytech@univ-orleans.fr) ou téléphone (02 38 41 72 91).

Votre fidélité contribuera à maintenir l'école parmi les grands établissements français de formation d'ingénieurs. Recevez mes plus cordiales salutations, et par avance, mes remerciements chaleureux pour votre engagement à nos côtés.

Christophe LÉGER
Directeur de Polytech Orléans

Une fiche d'information (téléchargeable sur www.polytech-orleans.fr) est jointe à ce courrier. Numéro d'habilitation de Polytech Orléans : **UAI 0451638L**. Merci de libeller votre règlement à l'ordre de : **Agent Comptable de l'Université d'Orléans**.

Coupon-réponse à renvoyer pour assurer la traçabilité de votre versement

Pour nous permettre de suivre votre versement, merci de compléter et de nous retourner ce coupon :

- > par courrier à : Polytech Orléans, taxe d'apprentissage, 8 rue Léonard de Vinci, 45072 Orléans cedex 2
- > par courriel à : taxe.apprentissage.polytech@univ-orleans.fr

Entreprise : _____

Adresse : _____

Responsable du versement de la taxe d'apprentissage dans l'entreprise :

Prénom : _____ Nom : _____

Tél : _____ Courriel : _____

Verse au titre de la taxe d'apprentissage à Polytech Orléans la somme de : _____ €.